



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benaïnous

80, rue de Prony
75 017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur la
réduction du capital par annulation d'actions
achetées***

Assemblée générale Mixte du 26 juin 2017 - Résolution n°28

SRP Groupe S.A.

1, rue des Blés - ZAC Montjoie - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Ce rapport contient 2 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benaïnous

80, rue de Prony
75 017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

Siège social : 1, rue des Blés - ZAC Montjoie - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Capital social : € 1 367 658,76

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée générale Mixte du 26 juin 2017 - Résolution n°28

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 1^{er} juin 2017

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi
Associé

Paris, le 1^{er} juin 2017

Jérôme Benaïnous
Associé